

ANNEXE N° 9

FICHE DE LIQUIDATION DU FONDS D'AMORCAGE OU DU FCPR

Fonds d'amorçage Fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure simplifiée

FCPR FCPR bénéficiant d'une procédure simplifiée

Identification Du Fonds :

Dénomination du Fonds :

Sigle du Fonds :

Adresse :

Date d'agrément :

Date de constitution :

Date du visa du prospectus :

Date d'ouverture au public :

Durée :

Motifs de la liquidation :

Dissolution anticipée :

Cessation du dépositaire (sans remplacement) :

Rachat de la totalité des parts :

Des conditions exceptionnelles l'exigent :

Si l'intérêt des porteurs de parts le commande :

Echéance du Fonds :

Un évènement prédéterminé dans le règlement survient :

Autres :

Pièces jointes :

- Le ou les projets d'information des porteurs de parts
- L'indication écrite du dépositaire qu'il a été informé de la liquidation
- Une copie du procès verbal du conseil d'administration ou du directoire du gestionnaire
- Le rapport du commissaire aux comptes.

Nom du responsable de l'information :

Tél :

Fax :

Signature :